

Diffusion immédiate  
Le 12 décembre 2006

## **LA PROVINCE DEMANDE À L'INDUSTRIE DE CONTRIBUER À LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS DANGEREUX**

TORONTO — Comme la plupart des Ontariens, vous avez sûrement chez vous des restes de peinture et de produits chimiques qui prennent de la place dans le garage ou au sous-sol. Bientôt, grâce à l'appui financier des fabricants de ces produits et d'autres produits, il sera plus simple et plus pratique de s'en débarrasser en toute sécurité, a fait savoir Laurel Broten, ministre de l'Environnement.

« La peinture, les piles et d'autres produits ménagers courants endommagent l'environnement et la santé s'ils ne sont pas éliminés adéquatement, a déclaré M<sup>me</sup> Broten. Les fabricants de ces produits doivent nous aider à réacheminer ces déchets, pour éviter qu'ils aboutissent dans une décharge et soient recyclés ou éliminés sans danger. »

Pour ce faire, la ministre Laurel Broten a demandé à Réacheminement des déchets Ontario (RDO), organisme financé par l'industrie responsable du fameux programme de la boîte bleue, de créer et de financer un programme de réacheminement des déchets dangereux et spéciaux provenant des logements de particuliers et des petites entreprises.

RDO est chargé de trouver des incitatifs financiers ou d'autres types d'incitatifs pour que ces déchets dangereux soient réutilisés et recyclés, et d'augmenter le nombre de centres de dépôt, notamment dans les régions où ces installations n'existent pas encore. De plus, RDO doit promouvoir des pratiques exemplaires et encourager des techniques de réacheminement innovatrices, et élaborer un programme de sensibilisation du public.

Le programme en trois étapes acceptera d'abord, la peinture, les solvants, les pesticides, les piles jetables et les filtres à huile usée et contenants d'huile usée. RDO doit soumettre à la ministre le plan de la première étape du programme d'ici le 31 mai 2007.

Ensuite, le programme acceptera les extincteurs d'incendie portatifs, les lampes fluorescentes, les produits pharmaceutiques, les seringues, les thermostats et d'autres appareils de mesure contenant du mercure.

Les Ontariens achètent chaque année des dizaines de milliers de produits ménagers courants contenant des substances dangereuses et des matériaux spéciaux. Ce qui reste de ces produits après leur utilisation – comme la peinture, les solvants de dégraissage et les aérosols à moitié vides – est jeté comme déchets, des déchets qui doivent être traités sans danger pour l'environnement.

En attendant que le programme soit mis en place, les Ontariens doivent continuer à se défaire des produits dangereux dont ils ne veulent plus lors des journées spéciales de collecte de leur collectivité ou dans des centres de dépôt spéciaux. La plupart des sites web des municipalités donne une liste des types de déchets dangereux qui sont collectés et des centres de collecte.

« Pour protéger la santé de la population et l'environnement, nous devons tout d'abord réacheminer les déchets en appliquant les 3R – réduire, réutiliser et recycler, a dit M<sup>me</sup> Broten. Cependant, pour bien gérer les déchets que produisent les Ontariens, il faut aussi encourager de nouvelles approches et des technologies innovatrices, et de donner aux municipalités et aux entreprises les moyens nécessaires pour réacheminer davantage de déchets. »

Cette initiative est l'une des façons dont le gouvernement McGuinty aide les collectivités et les industries à trouver des solutions pour gérer les déchets en Ontario et protéger l'environnement de la province. Voici certaines des autres initiatives :

- Un programme de consignation pour les contenants de boissons alcoolisées;
- De nouvelles règles pour enlever les restrictions au recyclage;
- De nouvelles exigences en matière d'évaluation environnementale encourageant la construction d'installations de recyclage et de compostage.

On peut consulter la lettre que la ministre a envoyée à Réacheminement des déchets Ontario soulignant les exigences auxquelles le programme de réacheminement des déchets dangereux et spéciaux doit se conformer à [www.ene.gov.on.ca/envision/land/wda/mhsw.htm](http://www.ene.gov.on.ca/envision/land/wda/mhsw.htm).

– 30 –

**Renseignements pour les médias :**

John Steele, 416 314-6666  
Ministère de l'Environnement

Anne O'Hagan, 416 325-5809  
Bureau de la ministre

**Renseignements pour le public :**

416 325-4000 ou 1-800-565-4923/ [www.ene.gov.on.ca](http://www.ene.gov.on.ca)

*Also available in English.*